

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 12/12/2006

Numéro de FTS : 77-001.6

Date de révision : 27/04/2015

Révision No : 6

DeOx®

## SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT/DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification du produit

**Code produit** : DX/11101  
**Nom du produit** : DeOx®  
**Description du produit** : Solution visqueuse barrière anti-oxygène

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes** : Barrière anti-oxygène dentaire professionnelle

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Ultradent Products, Inc.  
 505 W. 10200 S.  
 South Jordan UT 84095

#### Distributeur

Ultradent Products GmbH  
 Am Westhover Berg 30  
 51149 Cologne Germany  
 Email : infoDE@ultradent.com

**Téléphone d'urgence** : +49(0)2203-35-92-0

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

**CHEMTREC (AMERIQUE DU NORD)** : (800) 424 - 9300  
**(INTERNATIONAL)** : +1(703) 527 - 3887

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon la directive 1999/45/EC

: Le mélange a été évalué et/ou testé pour ses risques physiques, sur la santé et environnementaux et la classification suivante s'applique.

#### Classification selon la directive (EC) No 1272/2008 [CLP]

**Santé** : Aucune

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Classification selon la directive 1999/45/EC** : Ce matériau n'est pas considéré comme dangereux pour la santé.

#### Classification selon la directive (EC) No 1272/2008 [CLP]

**Pictogramme (s) de danger** : 9502 HLMN : Ce matériau n'est pas considéré comme dangereux pour la santé.

#### Déclaration(s) de précaution

**Réponse** : P262 : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
 P314 : Obtenir un avis médical / des soins médicaux en cas de malaise.  
**Stockage** : P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.  
**Elimination** : P501 : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux.  
 (EC 1975L0442-20/11/2003)

### 2.3. Autres dangers

**Préoccupations immédiates** : Aucune

## SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Aucun composant dangereux à reporter

## SECTION 4 : Premiers Secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Pour les yeux** : Pas nécessaire pour une utilisation normale.  
**Pour la peau** : Pas nécessaire pour une utilisation normale.  
**En cas d'ingestion** : Pas nécessaire pour une utilisation normale.  
**En cas d'inhalation** : Aucun traitement spécifique n'est nécessaire, ce matériau n'est pas susceptible d'être dangereux par inhalation.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

**Yeux** : Non attendu pour ce produit.  
**Peau** : Non attendu pour ce produit.  
**Ingestion** : Non attendu pour ce produit.  
**Inhalation** : Non attendu pour ce produit.

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 12/12/2006

Numéro de FTS : 77-001.6

Date de révision : 27/04/2015

Révision No : 6

DeOx®

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin : Non Applicable

## 5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Se reporter à la section 5.3 Equipement de lutte contre l'incendie

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'explosion : Non déterminé

Explosion de feu : Non déterminé

Sensible aux décharges statiques : Non déterminé

Sensibilité aux chocs : Non déterminé

### 5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie : Général : Evacuer tout le personnel; utiliser l'équipement de protection contre l'incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome lorsque le produit concerné est en feu.

Equipement de lutte contre l'incendie : Eau pulvérisée, brouillard ou brume, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## SECTION 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Equipement de protection spécial : Aucune mesure particulière requise.

### 6.2. Précautions environnementales

Ecoulement dans l'eau : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit écoulement : Nettoyer immédiatement les écoulements en respectant les précautions de la section Equipement de protection.

Ecoulement important : Collecter dans un récipient hermétique.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence aux autres sections : Non Applicable.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser un équipement de protection adapté.

Stockage : Voir l'étiquetage des produits

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Durée de vie : Voir l'étiquetage des produits

### 7.3. Utilisation finale spécifique (s)

Utilisation finale spécifique (s) : Barrière anti-oxygène dentaire professionnelle

## SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle : Non déterminé

### 8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des yeux / du visage : Pas nécessaire pour une utilisation normale.

Protection de la peau : Pas nécessaire pour une utilisation normale.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique : Liquide

Apparence : Légèrement trouble et visqueux.

Couleur : Incolore

### 9.2. Autres informations

Pourcentage de volatilité : Non déterminé

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Réactivité : Stable

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 12/12/2006

Numéro de FTS : 77-001.6

Date de révision : 27/04/2015

Révision No : 6

DeOx®

## 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** : Stable si conservé et manipulé selon les conditions recommandées.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Polymérisation dangereuse** : Aucune

## 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** : Non attendu.

## 10.5. Matériaux incompatibles

**Matières incompatibles** : Aucune connue.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** : Aucun connu.

## SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### AIGU

**Note** : Ce produit est biocompatible lorsqu'il est utilisé selon les directives des professionnels dentaires par la norme ISO 10993-1

## SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aquatique (Aigue)

**LC<sub>50</sub> 96 HEURES** : Non déterminé

**EC<sub>50</sub> 48 HEURES** : Non déterminé

**EC<sub>50</sub> 96 HEURES** : Non déterminé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** : Non déterminé

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** : Non déterminé

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** : Non déterminé

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** : Non déterminé

### 12.6. Autres effets indésirables

**Données environnementales** : Biodégradable

## SECTION 13 : CONSIDERATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthode d'élimination** : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

## SECTION 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

### 14.1. Numéro UN

**Numéro UN** : N/A

### 14.2. UN Nom d'expédition

**UN Nom d'expédition** : Marchandise non dangereuse

### 14.3. Classe de danger pour le transport (s)

**Classe de risque** : N/A

### 14.4. Groupe d'emballage

**Groupe d'emballage** : N/A

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Polluant marin # 1** : N / A

### 14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

**ADR – route** : Marchandise non dangereuse

**RID – rail** : Marchandise non dangereuse

**IMDG – mer** : Marchandise non dangereuse

**IATA – air** : Marchandise non dangereuse

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 12/12/2006

Numéro de FTS : 77-001.6

Date de révision : 27/04/2015

Révision No : 6

DeOx®

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac : Marchandise non dangereuse

### SECTION 15 : INFORMATION CONCERNANT LA REGLEMENTATION

#### 15.1. Les règles de sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange

RoHS : Se référer à la directive 93/42/CEE Dispositifs médicaux

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Voir section 11

### SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Préparé par: Anu Kattoju

#### Résumé de révision

: Cette fiche remplace la fiche du 17/03/2014. Les modifications sont les suivantes : **Section 1** : . **Section 2** : GENERALITES EN CAS D'URGENCE - SOINS IMMEDIATS. **Section 4** : NOTES AU MEDECIN. **Section 10** : POLYMERISATION DANGEREUSE, STABLE. **Section 11** : AIGUE (ORALE LD<sub>50</sub> (rat), INHALATION LD<sub>50</sub> (rat). **Section 14** : AIR (ICAO/IATA) – DISPOSITIONS SPECIALES-ROUTE ET RAIL (ADR/RID) (NOM PROPRE D'EXPEDITION), MARITIME (OMI/IMDG) DISPOSITIONS SPECIALES-ROUTE ET RAIL (UK uniquement) – DISPOSITIONS SPECIALES SECTION 14 : information de transport. **Section 15** : SECTION 15 : information concernant la réglementation. **Section 16** : DECLARATION GENERALE.

#### Déclarations générales

: N / A = Non applicable

#### Responsabilité du fabricant

: POUR UNE UTILISATION DENTAIRE UNIQUEMENT. A utiliser selon les instructions. Les informations et les recommandations sont faites à partir de sources (fiche(s) techniques de sécurité pour les matières premières et connaissance du fabricant) supposées exactes. Cependant Ultradent Products, Inc. ne donne aucune garantie concernant l'exactitude des informations ni l'applicabilité des recommandations et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des utilisateurs. Chaque utilisateur devrait revoir ces recommandations dans le contexte spécifique à l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.